

Un BPU incomplet rend l'offre irrégulière même si les éléments du prix peuvent se déduire d'autres pièces de l'offre déposée

CE 25 mars 2013, Département de l'Hérault, req.n°364824

Le pouvoir adjudicateur ne peut pas modifier ou rectifier lui-même une offre incomplète et doit la rejeter comme irrégulière. En revanche, s'il n'est pas tenu d'inviter un candidat à préciser ou à compléter une offre irrégulière, il peut toutefois lui demander des précisions sur son offre si celle-ci lui paraît ambiguë ou incertaine, ou l'inviter à rectifier ou à compléter cette offre sans que le candidat puisse alors en modifier la teneur.